



Cfdt

AUCHAN

LE PERCOL

Te permet de constituer une épargne retraite à long terme

Le + du PERCOL :

- Tu peux placer des jours de congés non pris (10 jours maxi)
 - Tu bénéficies d'un abondement de 20%
 - Tu as une exonération sociale et fiscale

Il te restera des jours de congés au 31 mai ? Tu as des heures dans ton compteur de modulation ? Il est encore temps de faire le point, le 31 mai il sera trop tard !

Consulte vite tes compteurs sur ton Self iTempo.

EXEMPLE	SI PAYÉ	SI ÉPARGNÉ DANS LE PERCOL
JOUR DE REPOS équivalents à 100€ bruts	100,00€	100,00€
NET (après déduction des charges sociales, de la CSG/CRDS et de l'impôt sur le revenu pour 1 jour de repos équivalent à 100€ bruts)	66,19€	83,64€
ABONDEMENT AUCHAN (20%) (hors CSG/ CRDS)	-	16,63€
TOTAL	66,19€	100,27€

+34%

Exemple des avantages d'un placement de jours pour un employé

Attention, pour pouvoir placer des jours dans le **PERCOL** (10 jours maxi), il faut avoir posé 24 jours de congés sur la période du 1 er juin 2023 au 31 mai 2024.

Début juin tu auras le choix de placer ou non des jours non pris. Tu devras faire ton choix dans **HR4YOU**.



Les élus CFDT, avec TOI et pour TOI !